



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES DE SÉCURITÉ PRISES POUR LA SOIRÉE HALLOWEEN

Troyes, le 26 octobre 2021

Les troubles à l'ordre public qui peuvent intervenir sur la voie publique à l'occasion de la soirée d'Halloween nécessitent que toutes les mesures de sécurité soient prises.

Afin de limiter les risques d'incidents et de troubles, et de garantir la tranquillité publique, Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube a signé deux arrêtés qui interdisent **du vendredi 29 octobre 2021 à 18h00 au lundi 1^{er} novembre 2021 à 08h00** :

- toute utilisation, cession ou toute vente d'artifices de divertissements relevant des catégories C2 à C4, et des articles de pyrotechniques de la catégorie T2.
- la vente au détail de carburants et de combustibles domestiques, dont le gaz inflammable, dans tout récipient transportable sauf nécessité dûment justifiée par le client majeur et vérifiée, en tant que besoin, avec le concours des services de police et de gendarmerie.

Ces interdictions s'appliquent sur le territoire des communes de :

Bréviandes, La Chapelle-Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes, La Rivière-de-Corps, Pont-Sainte-Marie, Romilly-sur-Seine, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Sainte-Savine et Troyes.

Ces arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aube : www.aube.gouv.fr.

L'ensemble des forces de sécurité seront mobilisées pour faire respecter ces mesures afin que cette soirée puisse se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10